



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des chômeurs en fin de droit à l'issue de la crise du covid-19

Question écrite n° 28005

Texte de la question

M. Julien Aubert appelle l'attention de Mme la ministre du travail sur la situation des chômeurs arrivant en fin de droits à l'issue de la crise du covid-19. En effet, la situation que traverse actuellement le pays et les mesures de confinement mises en place dans le but de lutter contre l'épidémie compliquent particulièrement la recherche d'emploi de nombreux Français. Afin que les citoyens bénéficiaires de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) arrivant en fin de droits en mars 2020 ne se retrouvent pas sans ressources, il a été adopté en conseil des ministres du 25 mars 2020 une ordonnance visant à prolonger le versement de l'ARE pour ceux dont les droits arriveraient à échéance durant la période de confinement. Cela dit, le problème reste entier pour les chômeurs qui verront leurs droits arriver à échéance peu de temps après la levée des mesures de confinement, et qui n'auront pas pour autant eu le temps et l'opportunité de pouvoir rechercher activement un emploi durant cette période. Ceux-ci risquent donc de se retrouver dans une situation très précaire, complètement indépendante de leur volonté. Aussi, il lui demande si elle peut lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de prendre en compte la situation des Français bénéficiaires de l'allocation d'aide au retour à l'emploi arrivant en fin de droit lorsque les mesures de confinement viendront tout juste d'être levées.

Données clés

Auteur : [M. Julien Aubert](#)

Circonscription : Vaucluse (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28005

Rubrique : Chômage

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2020](#), page 2618

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)